

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 14
Pouvoir : 00
Votants : 14

L'an deux mil vingt
Le 05 novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 30 octobre 2020

**OBJET : DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DES ARRETS
DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Pascale CHOTEL, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Albane PINEDE, Annie, PIGNEDE, Sylvie SABATIER,

ABSENT :

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes porte le schéma directeur-agenda d'accessibilité programmée régional (SDAP) pour la mise en accessibilité des transports régionaux par autocars pour les personnes en situation de handicap.

Les travaux d'aménagement des arrêts et notamment la mise en accessibilité relèvent du maître d'ouvrage (gestionnaire de voirie), l'obligeant à financer 20 % des travaux.

RESOLUTION :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt « les Rollands »
- AUTORISE le Maire à déposer les demandes de dossiers, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

